

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le premier septembre à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 24 août 2021 se sont réunis en réunion ordinaire en mairie de Cernay sous la présidence de Madame DOS-REIS Marie-Paule, Maire.

Etaient présents : Mme Dos Reis Marie-Paule – Mr Rouault Thierry – Mme Deltroy Annie – Mr Burrer Christian - Mr Labet Grégory – Mme Condette Maria

Absente excusée : Mme Gouin Emilie

Secrétaire de Séance : Mr Labet Grégory

Au vu de l'état d'urgence sanitaire, la réunion s'est tenue à huis clos.

Approbation du compte rendu du 2 juin 2021

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte rendu du 2 juin 2021.

Décision modificative budget eau 2021 – Délibération n°21-2021

Madame le Maire informe un retard de paiement des factures d'eau sur la commune qui fait porter un risque sur le recouvrement de la créance. Cela se traduit comptablement pour la collectivité par la constatation d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers

Le montant de la dépréciation s'appuie sur l'état des restes présenté par la Trésorerie depuis plus de 2 ans (au 31 décembre de l'exercice) faisant apparaître une dépréciation estimée à 15 % du montant total des créances prisent en charge soit 30 €.

Une décision modificative est nécessaire pour provisionner les créances non recouvrées depuis plus de deux ans sur le budget de l'eau - Décision modificative n°1/2021

- | | |
|---|--------|
| - Article 61523 « Entretien et réparation des réseaux » | - 30 € |
| - Article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » | +30 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité des membres présents, la décision modificative n° 1/2021 sur le budget de l'eau 2021.

Décision modificative budget communal 2021 – Délibération n°22-2021

Afin d'apporter des finitions à la halle ; carrelage dans les sanitaires et dans le local technique, il a été suggéré lors du conseil du 13 décembre 2019 de budgéter une enveloppe de 2 000 € pour acheter les fournitures afin de réaliser ces travaux en régie.

En mars 2021, les travaux ont été achevés.

Afin de faire les demandes de subventions, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative sur le budget communal 2021 – Décision modificative n°1/2021.

Section d'investissement

- | | |
|--|-----------|
| Article 21318 « Autres bâtiments publics » ordinaire | - 1 500 € |
| Article 21318-040 « Autres bâtiments publics » ordre | + 1 500 € |

Section de fonctionnement

Article 615221 « Entretien des bâtiments publics » + 1 500 €

Article 722-042 « Travaux en régie » + 1 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité des membres présents, la décision modificative n° 1/2021 sur le budget communal 2021.

Aménagement des mares – CRST - Délibération n°23-2021

La Communauté de Communes Entre Beauce et Perche a fait savoir aux communes souhaitant inscrire leurs projets dans le cadre du CRST (contrat régional de solidarité territoriale) 2022-2027, devaient informer la Communauté de Communes des éventuels projets avant le 30 juin 2021.

Dans le cadre de ce contrat régional, 2 projets ont été inscrits

- 1) Aménagement des deux mares communales permettant la restauration et la sensibilisation au public de la biodiversité pour une enveloppe estimative d'environ 44 000 € :

- devis de Mr Gadefait pour l'aménagement des mares d'un montant 30 503 € HT dont la mare du point du jour 18 249 € HT et la mare de la Gouëthière 12 254 € HT

- devis Mr Degas paysage pour les espaces verts d'un montant de 2 560 € HT

- mobilier pour un montant de 3 000 € HT

Le but étant d'obtenir 80 % maximum de subventions. Reste à charge pour la commune 9 000 € HT

- 2) Préservation et valorisation d'un mur et muret en pierre de pays sur espace public pour une enveloppe estimative d'environ 15 000 € :

- estimatif muret 10 000€ HT en attente de devis,

- devis JP Maçonnerie pour la réfection de la tête du mur du cimetière en silex d'un montant de 3 547 € HT

Madame le Maire fait savoir que, suite à l'arbitrage de la Communauté de Communes, le conseil municipal aura à se prononcer sur les différents travaux à réaliser et à ce moment-là, il faudra revoir les devis plus précisément.

Toutefois, Madame le Maire informe que la réfection du muret du cimetière est urgente. Si la commune décide de réaliser rapidement des travaux hors contrat régional, elle pourra solliciter uniquement le Fonds Départemental d'Investissement (FDI) à hauteur de 30 % du montant HT ; Cette subvention est à solliciter auprès du Conseil Départemental.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- confirme souhaiter inscrire dans le cadre du nouveau Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2 projets :

- L'aménagement des mares communales, chapitre « restauration et sensibilisation au public de la biodiversité »
- La réhabilitation du chapeau du mur du cimetière et du muret devant le monument communal, chapitre « préservation et valorisation du patrimoine »

- mandate madame le Maire pour poursuivre le montage des dossiers et porter les projets devant les instances adéquates.

Monsieur Burrer souhaite savoir si la commune est en capacité d'investir dans tous ces travaux. Madame le Maire lui répond que la capacité financière de la commune le permet.

Celui-ci propose qu'une réflexion soit aussi faite sur des travaux d'église. Madame le Maire s'engage à contacter des artisans pour faire établir des devis pour la réfection des murs de l'église.

Bulletin Municipal

Il est en cours d'élaboration avec la collaboration de Mesdames Dos Reis, Deltroy et la secrétaire de mairie. Certains articles sont terminés. D'autres sont en cours de rédaction.

Modification du bureau de vote

La préfecture nous a fait savoir que nous avons jusqu'au 16 août 2021 pour l'informer du changement de lieu éventuel pour les prochaines échéances électorales :

- élections présidentielles les 10 et 24 avril 2022
- élections législatives les 12 et 19 juin 2022

Madame le Maire informe qu'elle a pris l'initiative de demander à la Préfecture une dérogation pour installer le bureau de vote sous la halle au vu du retour positif lors des dernières élections.

La Préfecture a adressé un arrêté le 26 août 2021.

Questions et informations diverses

* Entretien des vallées et broyage des accotements

Madame le Maire informe, que dans le cadre du transfert de la compétence vallée, la Communauté de Communes a réalisé les broyages des vallées il y a une quinzaine de jours.

A cet effet, un courriel a été adressé à la commune le 30 juillet 2021 pour informer que l'entreprise Hugo Riva devait contacter les représentants de la commune avant toute intervention.

L'entreprise est intervenue sans contacter aucune personne. Le linéaire qui devait être réalisé n'a pas été entièrement effectué car l'intervention fut tardive (semis de colza). De plus, une protection d'hydrant d'irrigation a été endommagée.

Un courrier a été adressé le 31 août 2021 à la Communauté de Communes pour l'informer de ce dysfonctionnement.

* Compétence voirie

La Communauté de Communes vient de finaliser un appel d'offre à bon de commande pour réaliser les travaux de voirie.

Pour notre commune, l'entreprise Eurovia a été retenue pour réaliser les travaux chemin des Martinets pour 450 m et le chemin du Gazon pour 136 m.

Une visite sur site aura lieu le Jeudi 9 septembre 2021 à partir de 13 h 50. Mr Labet Grégory et Mme Dos Reis assisteront à cette visite.

* Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC)

Le lundi 6 septembre 2021 aura lieu une commission des finances et un conseil des maires avec le premier sujet à l'ordre du jour : le FPIC.

Il sera demandé une position quant à la répartition du FPIC.

Madame le Maire rappelle que ce fonds est un élément important de notre budget et elle pense que le FPIC doit être conservé en totalité au profit des communes considérant que la Communauté de Communes ne propose aucun projet structurant et n'apporte aucun moyen à nos communes.

Le second sujet à l'ordre du jour de cette réunion portera sur les fonds de concours.

* Panneaux d'agglomération et protection enfant.

Madame le Maire a contacté Monsieur Lecronc pour la pose des panneaux. Ce dernier l'a informée que la personne responsable était Madame Forceprès.. Cette dernière étant en vacances, Madame le Maire va la recontacter pour savoir s'il est possible d'installer au plus tôt les panneaux d'enfants.

* Madame le Maire remercie les membres du conseil municipal pour les travaux d'entretien effectués cet été à savoir : peinture porte mairie, lavage mairie, vitrification des coffres du rideau de la halle, bac à fleurs, lasure des abris bus La Gouëthière et Cernay (reste un abri bus à effectuer), installation de l'étagère pour la bibliothèque de rue...

* Les horaires du transport scolaire sont consultables aux abris bus et sur le site de la commune.

* Retour sur la machine à pain : Fréquentation correcte pour un début ; observation d'un pic le week-end du 28 au 29 août 2021 et de quelques dégradations la semaine d'après.

* Distributeur de plats cuisinés : la société La Ciboulette doit recontacter Madame le Maire mi-octobre pour lui confirmer une installation possible.

* Madame le Maire fait remarquer la ponctualité et le professionnalisme de l'entreprise Degas retenue pour l'entretien des espaces verts.

* En raison des difficultés d'organisation due à la crise sanitaire, la cyclo sportive « la Blé d'Or » a été reportée le Dimanche 3 octobre 2021 avec un passage sur la commune entre 10 h 40 et 11 h 55.

* Monsieur Burrer Christian informe qu'il a constaté que la Départementale rue de la Pompe à la Gouëthière n'est pas plane. Il informe que lors de grandes pluies cela ravine vers les habitations et que l'on pourrait se retrouver avec des problèmes.

Un courrier sera adressé au Conseil Départemental.

* La date du 17 septembre 2021 a été retenue pour l'organisation d'une cérémonie pour le départ en retraite de Monsieur Chevallier Joël. Des invitations vont être distribuées.

* 11 Novembre 2021 : Horaire à définir suivant Marchéville.

* Prochaine réunion le 24 novembre 2021 à 18 h 30

Fin de séance à 20 h 30